

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Divers
N° 07.10.08**

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Achat de 5 gazinières et 5 hottes pour les
appartements communaux

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Vu la réhabilitation de l'école en appartements communaux

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

Vu qu'il convient d'aménager les cuisines de ces appartements

.././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à acheter 5 gazinières et 5 hottes pour ces appartements.

et publication du :

.././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.08

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Achat de 5 gazinières et 5 hottes pour les
appartements communaux

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Vu la réhabilitation de l'école en appartements communaux

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

Vu qu'il convient d'aménager les cuisines de ces appartements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à acheter 5 gazinières et 5 hottes pour ces appartements.

et publication du :

.././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.08

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Achat de 5 gazinières et 5 hottes pour les appartements communaux

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Vu la réhabilitation de l'école en appartements communaux

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Vu qu'il convient d'aménager les cuisines de ces appartements

et publication du :

.././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à acheter 5 gazinières et 5 hottes pour ces appartements.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Subventions
N° 07.05.02

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Aides diverses

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Sur proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer des aides comme suit:

et publication du :

..../..

- Bons de chauffage pour les personnes de plus de 65 ans remplissant les conditions d'attributions suivantes :

Une somme de 100 euros sera allouée aux personnes ayant un revenu imposable inférieur à 14 000 euros pour une personne seule et 17 000 euros pour un couple. 20 euros supplémentaires seront octroyés par foyer déclarant moins de 10 000 euros par an.

Toutes les personnes concernées devront se présenter en mairie munies de leur dernier avis d'imposition et d'un RIB.

- Une aide de 100 euros à tous les jeunes du village concernés par le BAFA, les études supérieures (BAC + 4) et le permis de conduire

- Une bourse scolaire d'un montant de 60 euros à tous les enfants scolarisés de la 6eme à la Terminale, ainsi qu'à tous ceux préparant un CAP ou un BEP.

Pour les aides aux jeunes, un certificat de scolarité ou un justificatif d'inscription au permis et un RIB devront être présentés en mairie.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales**Divers****N° 07.10.11****Séance du 13 octobre 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie**Date de convocation**

07 / 10 / 2021

Bon d'achat au personnel**Date d'affichage**

15 / 10 / 2021

Sur proposition du Maire ,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'octroyer des bons d'achat de 150 e chacun aux trois employés de la mairie.

et publication du :

..../..../..

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales**Divers****N° 07.10.06****Séance du 13 octobre 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie**Date de convocation**

07 / 10 / 2021

Colis des Anciens

Date d'affichage

15 / 10 / 2021

Sur proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, un colis pour les fêtes de fin d'année.

et publication du :

..../..

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.06

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Colis des Anciens

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Sur proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, un colis pour les fêtes de fin d'année.

et publication du :

./././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales**Divers****N° 07.10.06****Séance du 13 octobre 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation

07 / 10 / 2021

Colis des Anciens

Date d'affichage

15 / 10 / 2021

Sur proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir à toutes les
personnes âgées de plus de 65 ans, un colis pour les fêtes de fin d'année.

et publication du :

.././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaines de compétences
par thème**
Voirie
N° 08.03.12

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Déneigement

Vu la délibération en date du 02 octobre 2020, autorisant Mr le Maire à signer une convention de déneigement avec l'entreprise BERTHELOT Jérôme pour une durée de 3 ans.

Vu que cette entreprise n'existe plus et que la convention devient donc caduque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Mr le Maire à entreprendre des démarches pour trouver une autre société susceptible d'effectuer le déneigement
- d'autoriser Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.09

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Achat d'un frigo pour la salle polyvalente

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Vu que la chambre froide de la salle polyvalente ne fonctionne plus.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à faire l'acquisition d'un frigo.

et publication du :

././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.09

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Achat d'un frigo pour la salle polyvalente

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Vu que la chambre froide de la salle polyvalente ne fonctionne plus.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à faire l'acquisition d'un frigo.

et publication du :

.././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales**Divers****N° 07.10.10****Séance du 13 octobre 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation

07 / 10 / 2021

Illuminations de Noël : Devis RELEC
Date d'affichage

15 / 10 / 2021

Vu le devis de l'entreprise RELEC d'un montant de 498, 75 euros HT soit 598,50 euros TTC concernant les illuminations de Noël.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide :

et publication du :

..../..

- d'accepter le devis RELEC
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis avec la mention " Bon pour accord"

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine et patrimoine
Location
N° 03.03.01

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Mandat de gestion locative appartements communaux

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Mr le Maire rappelle aux conseillers que les appartements en cours de réalisation dans l'ancienne école vont bientôt être loués.

Vu le mandat de gestion locative envoyé par l'EIRL IMMO DZELEBDZIC, portant sur les visites, l'état des lieux et la rédaction des baux de location (l'établissement des loyers restant à la charge de la commune).

Vu les conditions financières énoncées dans la convention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le mandat de gestion locative avec l'EIRL IMMO DZELEBZIC
- d'autoriser Mr le Maire à signer ce mandat, ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales**Divers****N° 07.10.13****Séance du 13 octobre 2021**

L'an deux- mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie**Date de convocation**

07 / 10 / 2021

Ordures ménagères des appartements communaux**Date d'affichage**

15 / 10 / 2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

Mr le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune s'est acquittée de la taxe des ordures ménagères des appartements communaux et qu'il convient donc de répercuter ces coûts sur les locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les montants comme suit :

Appartement 1 Place de la mairie : 111 euros**Appartement Rue des Vignottes Rez de Chaussée : 90 euros****Appartement des Vignottes 1er étage : 90 euros**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales**Divers****N° 07.10.07****Séance du 13 octobre 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie**Date de convocation**

07 / 10 / 2021

Prix du stère de bois pour l'année 2022
Date d'affichage

15 / 10 / 2021

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au Maire en charge de la forêt

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du stère de bois à 8 euros pour l'année 2022.

et publication du :

..../..

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales**Divers****N° 07.10.05****Séance du 13 octobre 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Sachets pour la Saint Nicolas

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer , à l'occasion de la Saint Nicolas, un sachet de confiserie à tous les enfants âgés de 0 à 10 ans, pour un montant unitaire de 8 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Subventions
N° 07.05.03

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Dossier de subvention vidéoprotection
Demande au titre du FIPD

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu que le matériel d'installation de caméras de vidéoprotection devient obsolète et qu'il convient de le remplacer.

Vu le devis de la société IRIS soit 11 530 euros HT soit 13 836 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPD.

Une subvention aussi élevée que possible est attendue

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Subventions
N° 07.05.03

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Dossier de subvention vidéoprotection
Demande au titre du FIPD

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu que le matériel d'installation de caméras de vidéoprotection devient obsolète et qu'il convient de le remplacer.

Vu le devis de la société IRIS soit 11 530 euros HT soit 13 836 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPD.

Une subvention aussi élevée que possible est attendue

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Subventions
N° 07.05.04

Séance du 13 octobre 2021

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
07 / 10 / 2021

Dossier de subvention vidéoprotection
Demande à la Région Grand Est

Date d'affichage
15 / 10 / 2021

Vu que le matériel d'installation de caméras de vidéoprotection devient obsolète et qu'il convient de le remplacer.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Vu le devis de la société IRIS soit 11 530 euros HT soit 13 836 euros TTC

et publication du :

.././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la région Grand Est.

Une subvention aussi élevée que possible est attendue

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG